

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 99 (1963)

Heft: 2

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MONTREUX 18 JANVIER 1963 XCIXe ANNÉE N° 2

396
Dieu Humanité Patrie

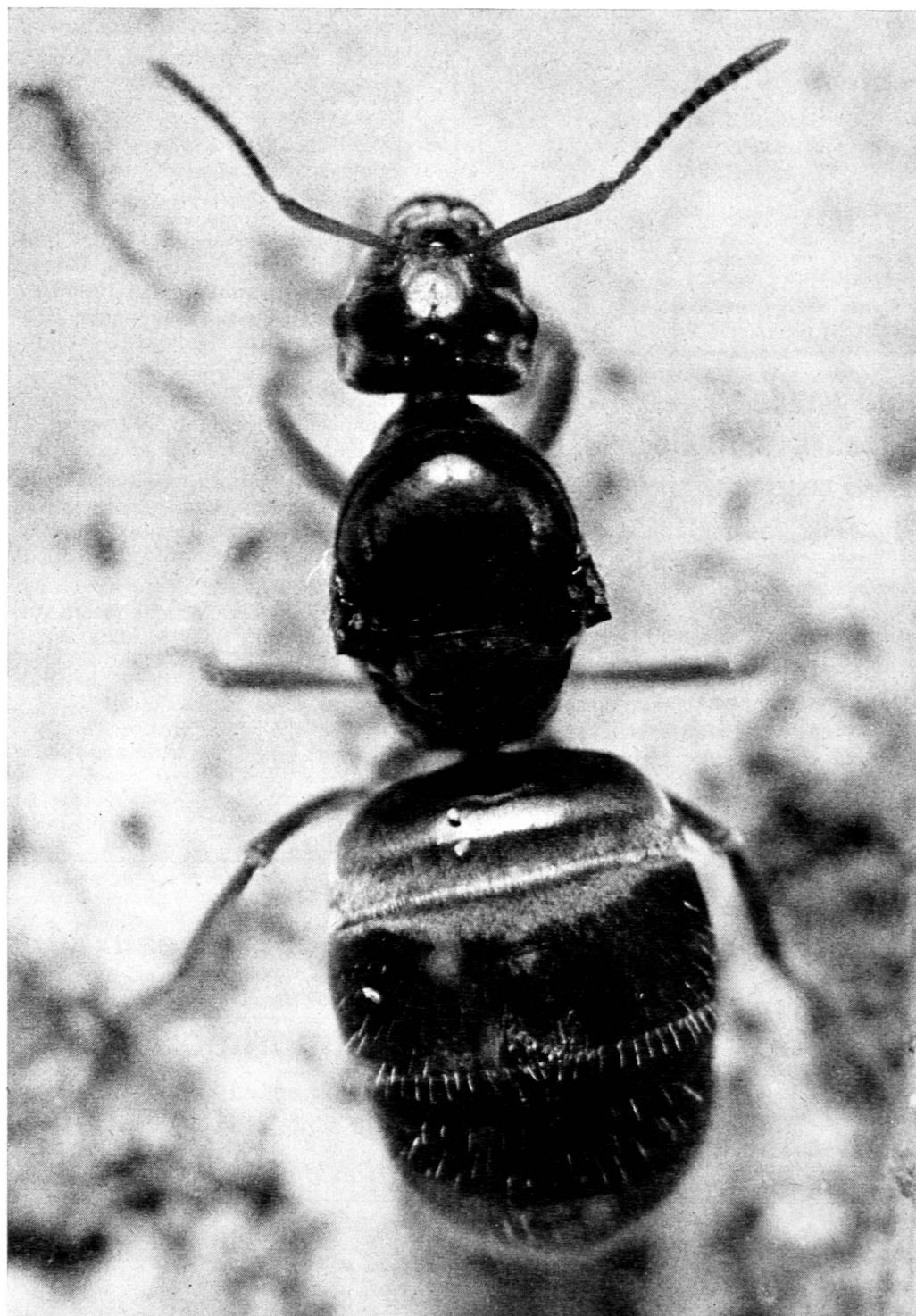
EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables: Educateur, J.-P. ROCHAT, Direction des écoles primaires, Montreux, Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin.
Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 62798. Chèques postaux II b 379

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 20.- ; ÉTRANGER FR. 24.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE



Reine de fourmi fondant son nid

On voit sur le thorax les alvéoles où les ailes

**LE
DÉPARTEMENT
SOCIAL
ROMAND**

des
Unions chrétiennes
de Jeunes gens
et des Sociétés
de la Croix-Bleue
recommande
ses restaurants à

LAUSANNE

Restaurant LE CARILLON, Terreaux 22
Restaurant de St-Laurent, rue St-Laurent 4

GENÈVE

Restaurant LE CARILLON, route des Acacias 17
Restaurant des Falaises, Quai du Rhône 47
Hôtel-Restaurant de l'Ancre, rue de Lausanne 34

NEUCHATEL

Restaurant Neuchâtelois, Faubourg du Lac 17

MORGES

Restaurant « Au Sablon », rue Centrale 23

MARTIGNY

Restaurant LE CARILLON, rue du Rhône 1

SIERRE

Restaurant D.S.R., place de la Gare



**Société vaudoise
de Secours mutuels**

COLLECTIVITÉ SPV

La caisse-maladie qui garantit actuellement plus de 1200 membres de la SPV avec conjoints et enfants

assure :

Les frais médicaux et pharmaceutiques. Une indemnité spéciale pour séjour en clinique. Une indemnité journalière différée payable pendant 360, 720 ou 1080 jours à partir du moment où le salaire n'est plus payé par l'employeur. Compensation maladie-accidents-tuberculose, polio, etc.

Demandez sans tarder tous renseignements à
M. F. PETIT, RUE GOTTEZZA 16, LAUSANNE, TÉL. 23 85 90

La bonne adresse pour vos meubles

Choix de 200 mobiliers du simple au luxe

1000 meubles divers

AU COMPTANT 5 % DE RABAIS

Les paiements facilités par les mensualités depuis 15 fr. par mois



**INSTITUTEURS(-TRICES)
PROFESSEURS
DEMANDÉS**

MONTRÉAL CANADA

LE BUREAU MÉTROPOLITAIN DES ÉCOLES PROTESTANTES DE MONTRÉAL s'intéresse au recrutement d'instituteurs, institutrices et professeurs PROTESTANTS pour la prochaine rentrée scolaire de SEPTEMBRE 1963.

Les candidats, qui auront à enseigner le français à des élèves de langue anglaise, doivent remplir les conditions suivantes:

- 1) Etre de religion protestante, réformée, ou israélite
- 2) Posséder une connaissance pratique de l'anglais
- 3) Etre âgé de 25 à 40 ans
- 4) Avoir une formation pédagogique
- 5) Avoir au moins 5 ans d'expérience dans l'enseignement

Les traitements annuels des diplômés de l'université sont basés sur une échelle dont le minimum est de \$4500 et le maximum de \$9350.

Des délégués du "Protestant School Board" de Montréal se rendront en Europe en février 1963 pour interviewer les candidats.

Ceux et celles qui désireraient de plus amples renseignements au sujet des traitements et des conditions d'engagement sont priés d'écrire immédiatement:

PAR AVION au directeur du service du personnel, Protestant School Board of Greater Montreal, 6000 Fielding Ave., Montréal 29, Québec, CANADA.



Pensez aux petits oiseaux 

imprimerie

**vos imprimés seront exécutés avec goût
corbaz
sa**

VAUD

VAUD

Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le vendredi soir (huit jours avant parution) au bulletinier :
Robert Schmutz, Cressire 22, La Tour-de-Peilz

Septième congrès SPV : 26 janvier 1963

Rappel

Nous invitons tous les collègues à participer à l'Assemblée générale, à 8 h. 30 au cinéma Capitole.

Nous leur recommandons vivement la conférence à 15 heures à l'aula du Collège secondaire de Béthusy :

« L'évolution économique du monde actuel et la formation des cadres. »

M. Goetschin est, entre autres :

professeur à l'Université de Lausanne,
professeur à l'IMEDE (Institut pour l'étude des méthodes de direction de l'entreprise),
secrétaire général de la Société d'études économiques et sociales de Lausanne,
auteur de nombreux articles sur des sujets économiques,
était membre du groupe de travail qui a publié, en mai 1962, un projet de « Réforme scolaire dans le canton de Vaud », numéro spécial de la Revue économique et sociale.

Si cette longue mais sèche énumération ne vous dit rien, voici trois citations (P. Goetschin : « L'Université américaine et la formation des cadres d'entreprise ») qui le situeront en face des problèmes d'ordre scolaire:

« ... Les écoles primaires et secondaires européennes certes perfectibles, ont certainement contribué de façon substantielle au redressement du vieux continent en ne déviant pas de leur mission d'inculquer des connaissances fondamentales et en sachant résister à la maladie de la spécialisation qui a stérilisé beaucoup d'écoles américaines. Il faut espérer que les réformes en cours en Europe, qui doivent certainement aboutir à un rajeunissement des programmes et des méthodes, continueront d'insister sur l'exercice des disciplines de base, avant toute spécialisation prématûrée. »

« ... Ces maîtres, (Réd.: il s'agit de maîtres de certaines écoles américaines) qui sont souvent plus les serviteurs que les formateurs de leurs élèves, ont banni l'excellence au profit de la moyenne; en appliquant, sans esprit critique, la doctrine de l'« ajustement », ils se sont transformés en agents obscurs mais influents du conformisme social et de la médiocrité. La quantité a pris le pas sur la qualité et une multitude de cours dérisoires a été offerte à des enfants présumés capables de déterminer très tôt le contenu de leurs études... »

« ... Un fait d'évidence s'impose à ce stade: la formation aux affaires — disons toute formation supérieure — commence à l'école primaire. L'université ne peut faire fructifier que le capital qu'on lui envoie. »

C'est un spécialiste que nous aurons le privilège d'entendre, mais un spécialiste dont les avis se fondent sur une vaste culture et une profonde connaissance du monde actuel.

Ceux qui l'ont déjà entendu savent que son enthousiasme, son dynamisme — un rien d'ironie malicieuse — en font un orateur qu'on écoute dès les premières paroles et qu'on suit avec beaucoup d'intérêt jusqu'à la péroration.

Pour le comité central:
R. S.

AVMG — Cours du relâche du 16 au 18 février 1963

Attention !

Au moment de la confirmation du cours de Verbier à l'hôtelier (les délais étaient impérieux !) nous n'avions que deux inscriptions. Le cours en cette station est donc annulé.

Pour chercher tout de même à satisfaire sa « clientèle », l'AVMG institue un cours meilleur marché aux Dents-Vertes sur Charmey, la belle et nouvelle station fribourgeoise. Pension complète au Restaurant des Dents-Vertes, en dortoirs confortables. Leçons de ski par ISS.

Prix: Membres AVMG Fr. 40.—, non-membres 50.—, plus transport (évent. en voiture) et monte-pente ad lib. S'incrire immédiatement par téléphone ou carte postale à Paquier J.-P., Villardiez 18, Pully, téléphone (021) 28 49 78.

Sauf avis contraire des intéressés, les inscriptions au cours de Verbier sont reportées sur le cours des Dents-Vertes.

AVMG — Cours de ski

L'Association vaudoise des maîtres de gymnastique organise du samedi 2 au dimanche 3 février aux Monts-Chevreuls un week-end à ski.

Possibilité de ne participer à ce cours que le dimanche seulement. L'AVMG prendra à sa charge la moitié des frais de déplacement de ses membres.

Des renseignements complémentaires seront donnés à tous ceux qui s'annonceront avant le 27 janvier à R. Yersin, av. Rolliez 12, à Vevey.

† Mme Henriette Matossi-Milliet

La section de Morges qui, il y a un peu plus d'un mois était en deuil, deuil causé par le décès subit de Jacques Besson, vient d'être aussi subitement éprouvée par la perte brusque de Mme Henriette Matossi, terrassée par une attaque. De nombreux collègues ont assisté le 4 janvier, à l'ensevelissement de cette maîtresse d'école ménagère, si appréciée non seulement de ses élèves et des autorités scolaires, mais aussi de ses collègues. Cette femme, si sociale et si vive d'esprit, était née dans la région morgienne. Après avoir suivi le Gymnase à Lausanne, elle entra à l'Ecole normale où elle obtint son brevet ménager en 1927. Il y a vingt ans qu'elle fut nommée à Morges, où elle dirigea sa classe avec bonté, souffrant lorsqu'il fallait gronder ou sévir. Elle se dépensait sans compter, dévouée et spirituelle et il se dégageait d'elle un rayonnement que ses amis et amies ne sont pas près d'oublier.

A sa famille, à ses proches, nous exprimons encore notre sympathie émue.

J.-P. Paccaud.

† Maurice Berseth, Saubraz

Le 29 décembre, c'est tout un village qui a rendu un dernier hommage à notre collègue Maurice Berseth, ancien président de l'assemblée générale, qui s'en allait au terme d'une douloureuse maladie, à l'âge de 64 ans.

Ayant commencé sa carrière à l'Asile rural d'Echichens, Maurice Berseth enseigna ensuite durant trente-

cinq ans à Saubraz, son village natal, au service duquel il ne ménagea point ses forces, tout en voulant une attention passionnée aux choses de l'école.

Rien de ce qui touchait à l'enseignement ne lui était étranger. Toute idée nouvelle l'intéressait et il savait avec une sagesse fondée sur l'expérience, en tirer les éléments applicables à sa propre classe. Président de section du district d'Aubonne, c'est lui qui eut l'idée de réunir dans la colonie de vacances de Borire-Gimel des collègues désireux de travailler en commun, d'échanger leurs idées... Petit Crêt-Bérard avant la lettre.

Premier expert de la place d'armes de Bière, Maurice Berseth prit une part active aux examens pédagogiques des recrues, en tirant parti pour ses cours d'instruction civique appréciés des jeunes gens de la région. Infatigable, il donna également des cours pratiques en Valais, sur l'organisation du travail dans les classes à trois degrés. C'est à la tête d'une telle classe en effet qu'il termina sa carrière, trouvant là encore une occasion de renouvellement, créant un journal scolaire, pratiquant de fructueux échanges avec la Bourgogne, partisan lucide et mesuré des méthodes Freinet.

Ce maître d'école exemplaire, doué pour les mathématiques, comme pour la littérature, et qui tenait cachée une belle sensibilité sous une apparence parfois un peu bourrue, avait une passion : le théâtre. Les soirées qu'il prépara avec son chœur mixte laisseront un souvenir durable. « Le Malade imaginaire », « Les Fourberies de Scapin », « L'Avare », « Le Médecin mal-

gré lui », « Le Gendre de M. Poirier », « Le Barbier de Séville », « Les quatre doigts et le pouce », « Knock ou le triomphe de la médecine », « Le Marchand de Venise », combien de spectacles montés avec un goût sûr et contribuant à faire d'un petit village un foyer de rayonnement artistique où l'on aimait se regrouper. En juillet 1956, Maurice Berseth eut l'honneur de participer au Festival de la Côte organisé par les Faux-Nez, à Aubonne. Il y créa avec bonheur le rôle du syndic dans « Musique de Tambour » de Fernand Chavannes, ce syndic qui disait, au pied de la tour : « Pardi, il y a temps pour tout, un temps de travailler, un temps de se reposer... »

Ce repos, que le destin ne lui a point permis de goûter ici-bas, Maurice Berseth le connaît enfin à l'issue d'une vie tout entière consacrée à son prochain.

Son exemple nous restera.

R. R.

Rectification

On voudra bien ajouter avant « Liste des prix » (éd. No 1 du 11 janvier 1963) le titre « **Ecole normale** » qui a été omis lors de l'impression.

Nous prions les lauréats, nos futurs collègues, de nous en excuser et nous saisissons cette occasion de les féliciter d'avoir consacré une partie de leurs vacances à parfaire leur instruction ou leur culture.

R. S.

Mémento

- 19.1.63 : Assemblée des délégués, 14 h., Restaurant de la Cloche, Grand-Pont, 8, Lausanne.
- 23.1.63 : SVTM : Cours : Plume et pinceau.
- 26.1.63 : Congrès SPV : 8 h. 30, Assemblée générale, salle du cinéma Capitole.
- 15 h. : conférence de M. P. Goetschin, aula du Collège secondaire de Béthusy.
- 2-3.2.63 : AVMG : ski, Monts-Chevreuil.
- 9-10.2.63 : AVMG : ski, excursion : Bretaye-Diablerets.
- 16-18.2.63 : AVMG : ski, relâche, Dents vertes sur Char-mey et non Verbier.
- 23.2.63 : Groupe de dessin : Morges, visite du Musée Forel (eaux-fortes de Rembrandt).
- 2-3.3.63 : AVMG : Ski, haute montagne : Rosablanche.
- 1-6.4.63 : AVMG : Ski de printemps, ski de haute montagne, Bretaye, Zermatt, Les Grisons.
- 8.6.63 : Assemblée générale de l'Association des maîtresses de travaux à l'aiguille.

PAPETERIE de ST-LAURENT

Charles Krieg

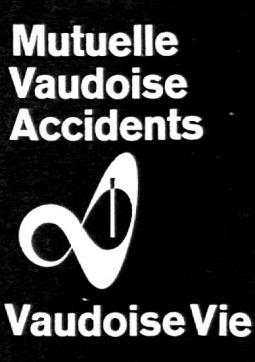
RUE ST-LAURENT 21

Tél. 23 55 77 LAUSANNE Tél. 23 55 77

Satisfait au mieux:
Instituteurs - Etudiants - Ecoliers

accidents
responsabilité civile
maladie
famille
véhicules à moteur
vol
caution

assurances vie



La Mutuelle Vaudoise Accidents a passé des contrats de faveur avec la Société pédagogique vaudoise, l'Union du corps enseignant secondaire genevois et l'Union des instituteurs genevois

Rabais sur les assurances accidents

Rapport d'activité du Comité central de la Société pédagogique vaudoise pour l'année 1962

Les problèmes qui se posent au Comité central demeurent multiples et variés. Pas davantage que les précédents, ce rapport ne saurait être complet et traiter de tous les sujets qui ont requis notre attention et nos soins durant l'exercice écoulé. Nous n'aborderons donc ici que les principaux en nous excusant de la manière nécessairement succincte dont nous devons le faire.

Secrétariat central

L'Assemblée générale extraordinaire du 26 mai 1962 a donné son approbation au rapport présenté par la commission Lavanchy et publié dans l'*« Educateur »* du 11 mai 1962.

Restait à mettre au point le règlement du Secrétariat central et à le présenter à l'Assemblée des délégués, ce qui fut fait le 5 septembre 1962.

Enfin, dernière phase de l'opération, mise au concours et nomination. L'Assemblée des délégués fut convoquée pour la troisième fois cette année le 14 novembre et, sur cinq postulants, désigna M. André Rochat, instituteur à Premier. Le Comité central est très heureux de ce choix ; il a eu maintes fois l'occasion d'apprécier les qualités d'André Rochat. Nul doute qu'il saura mettre dans ses nouvelles fonctions tout son zèle et toute sa fidélité à servir la SPV. Rappelons que notre secrétaire sera un employé à temps plein. La SPV lui garantit son salaire, les mêmes prestations que l'Etat à la caisse de pension et les mêmes réajustements éventuels du salaire et de la pension.

Dans le même temps, le Comité central s'est préoccupé de prévoir des bureaux pour notre siège central. Un appartement dans notre bâtiment des Allinges nous fournira des locaux spacieux et confortables pour un prix très avantageux. Les travaux d'aménagement auront probablement commencé lorsque ces lignes paraîtront.

Précisons encore que, cet appartement comptant quatre pièces, nous avons pu répondre favorablement au Comité de la Section vaudoise des maîtres secondaires qui nous demandait un local pour ranger ses archives et tenir ses séances. Le Comité de la SPR a aussi manifesté le désir de pouvoir siéger dans nos locaux. Notre secrétaire pourra rendre, à l'occasion, quelques services à ces deux sociétés.

Nous devons encore meubler nos locaux, les équiper d'un minimum de machines et une ère nouvelle pourra commencer pour la SPV. Son Comité central, déchargé d'une partie de ses activités pourra se consacrer plus à fond à l'étude de certains problèmes essentiels sans devoir sacrifier pour autant la vie de famille de ses membres.

Au nom du Comité central, je félicite et remercie la Société d'avoir permis la création de ce siège central.

Réforme de structure de l'école vaudoise

La Commission extraparlementaire chargée de l'étude de la structure d'ensemble de l'enseignement vaudois (dite Commission des quarante) n'a pas tenu de séance plénière en 1962. Le travail s'est poursuivi dans le cadre des sous-commissions.

Une assemblée de la Commission SPV « Réforme de structure » réunie le 9 janvier 1963, a permis à nos délégués de faire le point.

Mme Ducraux nous représente à la **sous-commission I** (début de l'année scolaire ; âge d'entrée à l'école primaire, etc.). Après une enquête auprès des commissions scolaires du canton, cette sous-commission s'est ralliée

au statu-quo pour ce qui concerne le début de l'année scolaire et l'âge d'entrée à l'école.

Notre collègue d'entente avec le délégué secondaire, a rédigé un rapport de minorité favorable à un début de l'année scolaire en automne et l'entrée à l'école primaire à 6 ans révolus au premier juillet. La Commission SPV, après une large discussion, donne son approbation à notre délégué.

Notons encore que la sous-commission se montre favorable au principe de regroupements de classes rurales, à condition qu'ils se fassent sans contrainte.

A la **sous-commission II**, chargée de l'étude du cycle d'orientation, et de l'enseignement du second degré, J.-P. Rochat a succédé à R. Pasche en cours d'année.

La sous-commission a tenu 6 séances fort animées sans parvenir à une entente sur tous les points. Comme on pouvait s'y attendre, c'est à propos du cycle d'orientation que les avis continuent à diverger. La SVMS a pris ouvertement position en publiant un manifeste qui lie étroitement ses représentants au sein de la sous-commission. Le Comité central SPV a préféré laisser une certaine liberté de manœuvre à nos délégués tout en s'assurant qu'ils n'engagent pas la SPV au-delà des limites tracées par notre Commission de structure. Nous demeurons convaincus de la nécessité d'un cycle d'orientation digne de ce nom et nous combattrons tout système introduisant une ségrégation des élèves sans phase d'observation suffisante. Pour l'instant, le débat reste ouvert ; nous nous efforcerons de maintenir le dialogue avec nos collègues secondaires afin de trouver une solution commune qui satisfasse aux besoins de l'école moderne.

En ce qui concerne la période de 12 à 16 ans, il semble que la sous-commission s'oriente vers une solution semblable à celle du rapport « Vers une école romande », avec ses trois types d'enseignements bien caractérisés : prégymnasial, général et pratique. Cette reconnaissance explicite de la nécessité du type d'enseignement dit général dans la future école vaudoise nous réjouit, car il est temps de donner un statut cohérent à cette forme d'enseignement qui relève aujourd'hui de deux administrations cloisonnées : le service primaire pour les classes supérieures et le service secondaire pour les sections générales du collège.

L'élaboration de ce statut va poser des problèmes fort délicats qui n'ont pas échappé au Comité central, ni surtout à l'Association des classes supérieures. La Commission mixte de coordination mise sur pied avec le concours du Comité de la SVMS (et dont nous parlons ailleurs) permettra de dresser l'inventaire de ces problèmes.

La **sous-commission III**, où siège J.-F. Ruffetta, s'est occupée de l'enseignement professionnel ainsi que de l'éducation continue. Nous ne nous étendrons pas sur les travaux de cette sous-commission. Soulignons cependant qu'elle constate un grand retard de notre canton dans le domaine de l'éducation continue ; il paraît de première importance que l'adulte désireux de faire ses connaissances ou sa culture soit aidé et encouragé par tous les moyens.

La **sous-commission IV** devait se préoccuper de la formation des maîtres. R. Michel y représente la SPV.

Après avoir critiqué le système actuel, la sous-commission a admis **certaines hypothèses** afin de pouvoir dresser son plan de travail : *les classes supérieures actuelles sont assimilées à la section générale du collège ; la section générale du gymnase est ouverte également aux jeunes gens et débouche sur certaines professions masculines dont l'enseignement.*

Les principes généraux pour la formation des maîtres ont été formulés.

La sous-commission remplace l'Ecole normale par un institut pédagogique chargé surtout de la formation professionnelle des enseignants du premier degré ; l'âge d'entrée serait 18 ans, avec bachelot, diplôme de culture générale ou examen d'admission.

Les maîtres de l'école moyenne seraient formés soit directement par l'université, soit par un passage à l'enseignement du premier degré, suivi de nouvelles études.

Les maîtres des sections prégymnasielles recevraient la même formation que maintenant.

M. Michel a insisté pour que le bachelot soit exigé à l'entrée à l'Institut pédagogique et que le certificat de culture générale ne soit admis qu'en période transitoire.

On voit donc que le projet de notre future école vaudoise prend forme. Les travaux peuvent paraître lents ; ils sont surtout menés avec beaucoup de dévouement, de soin et de souci. Nous en remercions les responsables et particulièrement nos délégués.

Deuxième tranche de revalorisation des salaires

Il y a une année environ, l'Assemblée des délégués SPV mettait la dernière main à trois revendications préparées par votre comité entouré d'anciens présidents. Rappelons brièvement les objets de ces requêtes :

- 1. Amplification de notre échelle de classification (augmentation de deux classes pour chaque catégorie d'enseignants primaires).**
- 2. Égalité de salaire pour l'homme et la femme.**
- 3. Augmentation de l'allocation pour enfant.**

Comme le montre R. Pasche dans son rapport sur la Commission paritaire, le Conseil d'Etat a décidé que la question « égalité de salaire entre l'homme et la femme » devait être mise à l'étude avant toute autre. A ce propos, notre collègue Petit nous a fait remarquer que la requête présentée par la SPV était entachée d'une réserve fâcheuse. Le texte mis au point par l'assemblée des délégués demandait que :

« à fonctions, à titres et à charges sociales égaux, le traitement féminin (...) soit le même que le traitement masculin (...). »

Cette rédaction pouvait laisser entendre que la SPV posait une condition absolue à l'avènement du principe « travail égal = salaire égal », à savoir : l'adaptation parallèle des allocations de familles et pour enfants. Il nous a paru nécessaire de réunir à nouveau l'assemblée des délégués afin qu'elle se prononce. M. Petit, invité pour la circonstance, démontre que, malgré toute l'importance des charges sociales, il était inopportun de mêler ce problème à celui de l'égalité de salaire. Après une discussion nourrie, l'assemblée décida que la requête ne serait pas modifiée, mais que nos représentants auraient à faire connaître notre position : la SPV n'oppose aucune condition au principe de l'égalité de salaire mais demande que nos autorités gardent au premier rang de leurs préoccupations la question des allocations de famille et pour enfants.

Afin d'être prêt à l'action quand le moment sera venu, le Comité central, en collaboration avec le Comité de la Société vaudoise des maîtres secondaires, a mis sur pied une commission chargée d'étudier le problème des allocations. Les choses n'iront pas sans peine : il ne semble pas que les allocations jouissent d'une grande faveur dans les milieux parlementaires mais nous n'abandonnons pas. De plus, le nombre des requêtes présentées (une cinquantaine !) nécessitera de longs débats tant à la Commission extraparlementaire qu'à la Commission paritaire.

Nous ne devons donc guère compter sur des résultats spectaculaires au cours de l'année 1963.

Caisse de pension

Le rapport de A. Nicole, délégué SPV à la Caisse de pension, se termine par une brève allusion à l'article 20 de la LCP. Nous croyons bon de revenir à ce fameux article.

Donnant suite à la motion Jaccottet (demandant un assouplissement de l'article en question), le Conseil d'Etat avait préparé un projet d'amendement. L'Assemblée des délégués à la Caisse de pension a repoussé le texte proposé à une forte majorité. Il y eut cependant parmi les opposants deux groupes bien distincts : les uns (nos délégués en particulier) soutenaient que l'article 20 devait être supprimé et qu'un amendement n'arrangeait rien ; les autres s'élevaient contre une mesure qui ne devait profiter qu'à une fraction des fonctionnaires, c'est-à-dire aux seuls instituteurs. Les choses en sont donc restées là pour l'instant.

Nous continuons à penser, quant à nous, que cet article 20 est malvenu. M. I. Lador l'a démontré dans une série d'articles : il n'atteint, en fait, que les enseignants primaires, tous les autres fonctionnaires pouvant se réengager pour un nombre d'heures correspondant au salaire maximum admis. Dans la situation actuelle, un instituteur ne peut partager la direction d'une classe avec quelqu'un d'autre ; il doit donc travailler gratuitement ou cesser son remplacement dès que son salaire atteint le plafond autorisé.

Le Comité central est intervenu auprès du Département des finances ; la position des autorités est nette : « la part de retraite correspondant aux versements de l'Etat n'est pas acquise à l'assuré, elle doit être retenue, tout ou partie, en cas de cumul de revenu exagéré. »

Nous continuerons à travailler contre cet article 20 qui, en définitive, cause surtout du tort à l'Etat, puisqu'il le prive, en période de pénurie, des services de gens qualifiés.

Une autre anomalie se cache dans cette loi sur la Caisse de pension : l'instituteur en âge de prendre sa retraite peut accepter de demeurer en fonction au-delà de 60 ans, éventuellement jusqu'à 63 ans. Or, durant ces années supplémentaires, non seulement il ne touchera pas sa retraite (qu'il serait en droit de prendre) mais il doit continuer à cotiser, à payer le 8 % du salaire cotisant et l'Etat doit, lui aussi, continuer à verser ses contributions à la caisse... Convenons qu'il y a là également quelque chose à revoir, car le montant de la rente de l'intéressé ne sera pas augmenté, contrairement à ce que l'on pourrait croire.

Le Comité central SPV tient à exprimer clairement sa position dans ce domaine ; il estime :

- 1. Que l'âge de la retraite de l'instituteur doit cesser d'être retardé comme cela a été fait ces dernières années.**

2. Que cet âge étant atteint, l'intéressé doit pouvoir jouir d'un repos mérité.
3. Que, si malgré tout et en raison de la pénurie l'on doit recourir à des maîtres en âge de retraite, on ne doit pas marchander leur salaire.

Pénurie d'enseignants — Formation accélérée

Un des derniers actes du Comité central au cours de l'exercice 1961 fut de présenter au Département un rapport sur la pénurie et la formation accélérée d'instituteurs et d'institutrices. Nous exprimons le vœu que le problème d'une éventuelle formation accélérée soit repris à sa base par une commission officielle où des délégués de la SPV seraient invités.

Le Département a donné suite à ce vœu et la Commission consultative pédagogique de l'enseignement primaire (où siègent 4 collègues) a été chargée de se mettre à l'étude. A la demande du Comité central, notre collègue R. Michel a été appelé à participer aux travaux de cette commission comme porte-parole de la SPV.

Votre comité, entouré d'une commission dite « Pénurie II » a suivi de très près les travaux de la Commission officielle et a pu, après un certain nombre d'interventions, donner son accord à un projet de règlement. Nous avons cependant insisté pour que cette formation accélérée soit considérée comme tout à fait exceptionnelle et nous avons répété l'attachement de la SPV à une formation normale et complète des instituteurs et institutrices.

Nous ne revenons pas sur ce projet de règlement, celui-ci ayant été présenté en détail lors de l'Assemblée extraordinaire du 26 mai 1962. Il nous paraît indiqué, cependant, de donner quelques renseignements sur la suite des opérations :

— M. Michel a été désigné par le Département pour mettre sur pied et diriger les cours. (Nous saisissions l'occasion de le remercier et le féliciter pour la part active qu'il a prise dans cette affaire et la manière dont il n'a cessé de défendre le point de vue de la SPV.)

— Trois représentants de la SPV ont été appelés à la Commission d'admission ; ce sont Mlle Françoise Waridel, MM. Gaston Pittet et Georges Bovay.

— Le nouvel appel lancé par le Département a reçu 243 réponses ; 85 candidats ont été éliminés faute de remplir les conditions requises ; 27 ont renoncé de leur propre chef et une quarantaine ont échoué à l'examen écrit d'admission d'octobre. Ainsi, 90 candidats environ, dont 6 à titre provisoire, ont été admis à suivre le cours de culture générale ouvert le 3 novembre 1962.

— Le programme hebdomadaire comprend :

2 h. de littérature et explication de texte ; 1 h. de grammaire ; 2 h. de mathématiques ; 1 h. à option (chant, gymnastique, dessin).

— En janvier et février 1963, les candidats auront l'occasion de faire un stage d'information d'une semaine dans des classes primaires.

— Le cours se terminera vers la mi-mai par des examens oraux et écrits sur les branches enseignées.

— L'enseignement est donné par des maîtres secondaires. Le cours exige des candidats un travail à domicile important.

— La période de formation pédagogique se terminera en fin décembre 1963. Les candidats qui en auront suivi toutes les phases avec succès pourront effectuer une année préparatoire à la tête d'une classe. A la fin de l'année 1964, ceux qui auront donné la preuve de leurs aptitudes recevront leur brevet.

Nous pensons que tout a été mis en œuvre pour que cette formation accélérée présente le maximum de garanties.

Pénurie encore...

Lorsqu'en mai 1962 notre commission « Pénurie II » fut relevée de son mandat pour travail accompli, nous étions conscients que la pénurie d'enseignants ne semblait pas devoir prendre fin par la seule magie d'une formation accélérée et que notre étude n'était pas terminée.

M. J.-M. Bataillard, maître d'application à l'Ecole normale, nous démontre même fort clairement qu'elle s'aggraverait certainement de façon catastrophique dans les dix années à venir ; il émit en conséquence le vœu que la SPV se remette au travail sans tarder. C'est ainsi qu'est née, au début de l'été, notre troisième commission pénurie dit « Pénurie III ».

Composée d'une vingtaine de membres (à ses débuts tout au moins) et présidée par M. P. Nicod, cette nouvelle commission reçut la mission suivante :

- Prévoir, dans la mesure du possible, la pénurie probable dans 4 ou 5 ans, de manière à disposer d'un recul suffisant pour permettre une réaction efficace ;
- envisager les mesures possibles propres à remédier à cette pénurie ;
- étudier les moyens de pallier la pénurie dans l'immédiat.

Dans une première étude, la commission s'est penchée sur les moyens d'attirer plus de jeunes à l'Ecole normale d'une part, de rendre cette école plus accueillante et plus efficace d'autre part. Par ailleurs, elle s'est également préoccupée des moyens de revaloriser notre profession aux yeux du public.

Parallèlement, la commission s'est livrée, durant l'été à une vaste enquête afin de déceler au mieux quelle sera l'augmentation de la population du canton d'ici le printemps 1967.

Un rapport détaillé sera adressé au Département et publié dans l'*« Educateur »* au sujet de la situation alarmante que laisse prévoir cette enquête.

Notre commission poursuit ses travaux afin de pouvoir suggérer à nos autorités des solutions à ce problème inquiétant.

Activités pédagogiques

Fichier. — Au printemps dernier, le Comité central faisait parvenir aux 1900 membres de la SPV un questionnaire détaillé permettant de connaître et de recenser les intérêts manifestés par le corps enseignant vaudois. 260 questionnaires nous ont été retournés. Le dépouillement nous a permis d'établir un fichier qui s'avère fort utile lorsqu'il est nécessaire de procéder à la nomination d'une commission ou d'entreprendre l'étude d'un problème pédagogique.

Crêt-Bérard. — En octobre dernier, Crêt-Bérard a accueilli le quatrième cours de perfectionnement de la SPV. Ce séminaire de trois jours demande de nombreux mois de préparation et une volumineuse correspondance, mais nous sommes heureux de constater qu'il est entré dans la voie de la tradition. En effet ce n'est pas moins de 190 collègues qui se trouvèrent réunis : les uns pour la « Journée du calcul », les autres, soit une soixantaine, pour les cours de géographie. Nous voudrions une fois encore remercier chaleureusement les nombreux moniteurs qui ont travaillé sans ménager ni leur temps, ni leur peine pour nous apporter le fruit de leur riche expérience.

Cours décentralisés. — L'intérêt suscité par la « Journée du calcul » de Crêt-Bérard nous a prouvé que de nombreuses collègues éprouvent le désir de connaître et d'appliquer de nouvelles méthodes d'enseignement. Nous allons nous efforcer de leur donner satisfaction en organisant des cours décentralisés lorsque les besoins s'en feront sentir. Là encore nous devrons solliciter des collègues pour qu'ils veuillent bien accepter de fonctionner en qualité de moniteurs.

Groupes de travail. — Dans ce domaine, l'instabilité croissante du corps enseignant se fait cruellement sentir : un départ, et le groupe se désagrège. Ainsi les quelques groupes créés laborieusement par le précédent responsable des affaires pédagogiques ont « fondu » plus rapidement que neige au soleil ». Il est vrai qu'une étude d'envergure réclame, de la part des animateurs d'un groupe de travail, de la patience, de la persévérance, de la foi. Un seul groupe a su tenir fermement malgré des découragements passagers, et nous l'en félicitons.

Du côté de la Société pédagogique romande

Durant l'année 1962, le Comité central SPV a suivi activement et de très près les travaux effectués sur le plan romand. L'*« Educateur »*, par de nombreuses publications, a tenu chacun au courant des divers problèmes traités : nouveaux statuts, congrès, nouveau comité, etc. ; aussi nous bornerons-nous à faire le point.

Les **nouveaux statuts**, adoptés après de longues discussions, doivent donner plus de solidité à notre SPR. Le comité n'est plus composé d'une équipe cantonale exclusivement, changeant en bloc tous les quatre ans. Il comprend des représentants de chaque canton, qui assureront ainsi la relève par « roulement », garantissant une meilleure continuité dans les travaux de la SPR.

Le rapport de J.-P. Rochat : « Vers une école romande » a remporté un succès retentissant ; les autorités l'ont accueilli avec beaucoup d'intérêt (il a même suscité une interpellation devant le Grand Conseil vaudois). Le sol paraît bien préparé pour que germe la bonne graine d'une « harmonisation des écoles romandes ». A l'heure où paraîtront ces lignes, une réunion de l'ancienne commission « Vers une école romande » aura eu lieu afin d'examiner comment mener à bien l'application des principes votés à Biel. Il est temps que ces problèmes soient repris avant que ne s'émousse l'intérêt général qu'ils ont éveillé. Le Comité central continuera à apporter toute sa collaboration aux travaux à venir tout en maintenant l'autonomie de la SPV.

Pour terminer, rappelons que le **Bureau du nouveau comité romand** est composé d'une équipe vaudoise ; ce sont : M. Armand Veillon, président, Mlle Yvette Pernet, secrétaire, MM. Henri Cornamusaz et Fernand Barbey, vice-présidents. Nous leur souhaitons courage et bon travail.

Relations du Comité central avec le Comité de la SVMS

En ces temps où de grands problèmes pédagogiques ou financiers nous préoccupent tous, une entente est plus que jamais nécessaire entre les comités des deux Associations d'enseignants de notre canton. Nous avons fait notre possible pour multiplier les prises de contact avec nos collègues secondaires. Par la création de commissions « mixtes », nous escomptons retirer, de part et d'autre, un double profit : une unité de vues sur des

questions qui pourraient nous séparer; une unité d'action dans la défense de causes communes.

Dans cet esprit, une commission mixte dite « de coordination » se penche depuis cet automne sur la situation actuelle et sur l'avenir des classes générales du collège et les classes supérieures. Il s'agit de savoir si ces deux sortes d'enseignement ont des buts et des programmes fondamentalement différents ; si des raccordements, voire une fusion, seraient possibles et à quelles conditions. Pour que cette confrontation des buts et des méthodes soit fructueuse, les maîtres des classes supérieures ont été amenés à préciser à quelles caractéristiques de leur enseignement ils tiennent particulièrement. Il reste entendu que les travaux de cette commission mixte n'engagent pas, pour le moment, les deux sociétés intéressées.

Nous citons par ailleurs la mise en chantier d'une autre commission mixte dite « d'allocations » (voir « revalorisation »).

Le Comité central poursuivra en 1963 les relations d'amitié nouées avec le Comité SVMS. Nous sommes persuadés, en effet, qu'une franche mais courtoise confrontation de nos points de vue réciproques ne peut qu'être profitable à chacun.

Conclusion

Cet aperçu des responsabilités et des tâches de la SPV montre que de nombreux problèmes demeurent à résoudre. Plus que jamais notre société doit se montrer unie pour être forte. Que les idées s'affrontent, s'entrechoquent même mais que ce soit toujours dans la poursuite des mêmes buts : la sauvegarde d'une profession que nous aimons, le bien de l'école vaudoise et l'intérêt de nos enfants. Dans sa tâche de tous les jours votre comité a besoin de vous sentir tous derrière lui prêts à le seconder. De nombreux collègues lui prêtent déjà un concours précieux ; nous les remercions de leur dévouement. Il faut cependant que davantage de jeunes se mettent « dans le bain » et assurent la relève ; nous les attendons : ils sont la SPV de demain. Nous comptons aussi sur les institutrices dont la vocation civique naissante doit s'enhardir et que nous souhaiterions voir plus nombreuses dans nos diverses commissions.

En terminant ce tour d'horizon, nous vous présentons à tous nos vœux les meilleurs pour l'année 1963.

G. Ehinger.

Magasin et bureau Beau-Séjour

**POMPES OFFICIELLES
FUNÈBRES DE LA VILLE DE LAUSANNE**
8. Beau-Séjour
Tél. perm. 22 63 70 Transports Suisse et Etranger

'Concessionnaire de la Société Vaudoise de Crémation

Comptes SPV 1962**I. Caisse générale**

Pertes et profits (résumé)	Doit	Avoir
Cotisations	97 255.30	
Intérêts livret de dépôts	460.04	
Intérêts des titres	334.40	
Remboursement impôt anticipé 1961	269.10	
Plus-value sur titres	25.—	
Administration	9 543.05	
Cotisations SPR, Educateur	39 047.—	
Congrès SPR, Bienne	5 245.—	
Assemblées délégués SPR	891.90	
Fédération	4 687.50	
Centrale de documentation	1 000.—	
Congrès, assemblées SPV	4 190.25	
Commissions SPV, subventions et divers	6 212.75	
Palmes	579.—	
Impôts	47.70	
Réserve pour matériel et mobilier	10 000.—	
Assurances RC et CAP	4 277.80	
Cours de perfectionnement et div.	2 636.35	
Cotisations à la caisse de secours	9 610.—	
Bénéfice de l'exercice	375.54	
	<u>98 343.84</u>	<u>98 343.84</u>

Bilan au 31 décembre 1962

	Actif	Passif
Caisse	877.19	
Chèques postaux	781.76	
Livret de dépôts	11 099.01	
Titres	14 915.—	
Fonds matériel et mobilier	10 000.—	
Fortune pour balance	17 672.96	
	<u>27 672.96</u>	<u>27 672.96</u>

Résultat de l'exercice 1962

Fortune au 31 décembre 1962	17 672.96
Fortune au 1er janvier 1962	17 297.42
Augmentation de fortune	<u>375.54</u>

Sauf erreurs ou omissions.

Premier, le 6 janvier 1963.

*Le caissier SPV : A. Rochat.***Commentaires**

Le résultat de l'exercice 1962 peut être considéré comme bon puisque le total des dépenses n'a pas dépassé les prévisions budgétaires. Nous avons ainsi pu mettre en réserve les fonds nécessaires à l'équipement de nos futurs locaux, conformément au projet de financement présenté à l'Assemblée générale extraordinaire du printemps.

L'encaissement des cotisations a présenté les mêmes difficultés que ces dernières années. On peut cependant relever que plus de quatre cents membres actifs ont versé leur contribution avant de recevoir le remboursement traditionnel ; d'autre part, le corps enseignant de la section de Lausanne s'est rallié facilement au principe de la perception de la cotisation locale par le caissier central.

Durant l'année 1962, le contrôle des membres actifs a enregistré 623 mutations se répartissant en 166 admissions, 119 démissions, 52 changements d'état-civil et 286 changements de domicile.

Rapport des vérificateurs

La Commission de vérification des comptes de la Caisse générale de la société pédagogique vaudoise s'est réunie le mercredi 9 janvier 1963 à Lausanne.

Elle a contrôlé toutes les écritures et vérifié les pièces justificatives.

Elle certifie la régularité et l'exactitude des comptes.

Elle remercie le caissier de l'excellente tenue des livres et du travail fourni.

Elle vous propose :

- a) d'accepter les comptes tels qu'ils vous sont présentés ;
- b) d'en donner décharge au caissier et au Comité central ;
- c) de donner aux vérificateurs décharge de leur mandat.

Lausanne, le 9 janvier 1963.

Les vérificateurs :

C.-L. Massard, Moudon.

A. Delaquis, Crissier.

P. Duruz, Concise.

**II. Caisse coopérative
« Secours et invalidité » SPV**

Pertes et profits (résumé)	Doit	Avoir
Versement de la caisse générale	9 610.—	
Intérêts divers	1 069.49	
Remboursement impôt anticipé 1961	215.05	
Dons et legs	360.—	
Fonds Boissier	100.—	
Produit de l'immeuble «Sur Lac», sans impôts	9 559.52	
Allocations aux malades ayant subi une baisse de traitement	6 850.—	
Secours, allocations aux orphelins	2 528.95	
Impôts, commune et canton	811.15	
Moins-value sur titres	35.—	
Frais d'administration	4 807.50	
Assemblées et divers	949.10	
Réserve pr réparations immeuble	2 500.—	
Bénéfice de l'exercice	2 432.36	
	<u>20 914.06</u>	<u>20 914.06</u>

Bilan au 31 décembre 1962	Actif	Passif
Caisse	432.76	
Chèques postaux	9 195.44	
Cédules	17 010.—	
Titres	24 520.—	
Livret de dépôts	2 050.37	
Compte courant	308.62	
Immeuble	319 000.—	
Hypothèques	139 521.90	
Fonds réparation immeuble	2 500.—	
Fortune pour balance	230 495.29	
	<u>372 517.19</u>	<u>372 517.19</u>

Résultat de l'exercice 1962

Fortune au 31 décembre 1962	230 495.29
Fortune au 1er janvier 1962	228 062.93
Augmentation de fortune	<u>2 432.36</u>

Sauf erreurs ou omissions.

Premier, le 6 janvier 1963.

Le caissier SPV : A. Rochat.

Effectif actuel de la SPV

1922 membres actifs
91 membres auxiliaires
Total 2013 membres cotisants.

La société compte en plus 1 membre d'honneur et 717 membres honoraires.

Le caissier SPV : A. Rochat.

Produit de l'immeuble « Sur Lac »**Chemin des Allinges 2, Lausanne pour l'année 1962**

	Recettes	Dépenses
Locations	24 420.80	
Assurances, AVS et divers		576.65
Chauffage, eau, électricité		5 426.83
Réparations, entretien		2 417.35
Intérêts hypothécaires		5 285.55
Impôts 1962		811.15
Gérance		1 154.90
Bénéfice		8 748.37
	<u>24 420.80</u>	<u>24 420.80</u>

Le caissier SPV : A. Rochat.

Rapport de vérification

La commission de vérification des comptes de la Société coopérative de secours et d'invalidité SPV s'est réunie le mercredi 9 janvier 1963, à Lausanne.

Elle a procédé au pointage de toutes les pièces comptables.

Elle certifie la régularité des écritures et l'exactitude des comptes.

Elle félicite le caissier pour la tenue excellente de ses livres et la parfaite ordonnance des pièces ; elle lui sait gré de son amabilité à lui fournir toutes les explications indispensables.

Elle vous propose :

- a) d'accepter les comptes tels qu'ils sont présentés ;
- b) d'en donner décharge au caissier et au Conseil d'administration ;
- c) de donner décharge aux vérificateurs de leur mandat.

Lausanne, le 9 janvier 1963.

Les vérificateurs :

Y. Rouge, Renens.

G. Stocker, Rolle.

R. Martinet, Corcelles-le-Jorat.

GENÈVE**GENÈVE****Coin du centre**

Divers. — A l'orée de 1963, l'équipe de Vernier a le plaisir d'adresser ses meilleurs vœux à tous les collègues de Genève et de Romandie qui ont permis au centre UIG de jouer pleinement son rôle : aider chacun dans sa tâche d'enseignant, selon ses besoins, en lui fournissant un choix croissant de travaux élaborés et expérimentés.

Rapport du Conseil d'administration de la Caisse de secours Exercice 1962**Disponibilités**

Certaines obligations échues en 1961 n'ayant pas été renouvelées, cette mesure a atteint son plein effet durant le dernier exercice. La non-utilisation du compte courant débiteur en a été la conséquence financière heureuse.

Titres

La hausse des valeurs qui avait dominé la fin de 1961 s'est subitement calmée en janvier pour aboutir finalement à deux baisses parmi les plus spectaculaires de l'histoire boursière. La faible reprise de décembre n'a pas suffi à ramener la cote des obligations à son niveau habituel.

Immeuble

Si l'estimation fiscale des immeubles d'avant-guerre subit de grosses augmentations, on ne saurait en dire autant des loyers qui restent fort modestes ; un léger assouplissement du contrôle des prix ne serait pas pour nous déplaire. Quoi qu'il en soit, le rendement net de l'immeuble est supérieur à celui de l'année dernière.

Dons

Quelques collègues ont désiré marquer leur reconnaissance envers la SPV en remboursant tout ou partie des secours obtenus en des temps difficiles. Nous nous faisons un devoir et un plaisir de les remercier.

Cédules

L'attitude mentionnée ci-dessus contraste étrangement avec celle de deux ou trois bénéficiaires de prêts qui ne tiennent pas leurs engagements et ne daignent même pas s'en excuser. Et pourtant, le Conseil d'administration considère chaque cas avec compréhension.

Aide-statutaire et secours

Les prestations statutaires ou occasionnelles sont retombées à un niveau normal. Quatre malades touchent actuellement les allocations prévues en cas de réduction de traitement.

Service social

Un nombre toujours plus élevé de membres nous demandent conseil pour des questions d'ordre matériel ou moral ; nous nous efforçons, dans toute la mesure de nos possibilités, de leur apporter l'appui auquel ils ont droit, en application du règlement de protection.

Résultat financier

L'exercice 1962 se boucle très favorablement grâce au bon rendement de l'immeuble « Sur Lac » ainsi qu'à l'augmentation constante du nombre de nos membres.

Premier, 8 janvier 1963.

Pour le Conseil d'administration : A. Rochat.

A titre d'information, en 1962, le Centre a encaissé 12 381 fr. et dépensé 11 789 fr. (dont 1200 pour l'achat d'une machine à écrire électrique), d'où un boni net de 592 fr. (reporté à nouveau). Cela représente la publication de 120 000 feuilles (500 par jour) de travaux divers. La page de texte ou de dessins vendue 10 ct. nous est ainsi revenue à 8,5 ct. De sorte que sur un tirage moyen de 200 exemplaires d'un travail, il faut que nous en ayons vendu 170 pour couvrir tous nos

frais. Sans doute nous est-il arrivé de faire un second tirage, voire un troisième, ce qui est alors avantageux pour la caisse. Le prix de vente auquel nous livrons nos publications est de toute façon un minimum étant donné le tirage limité qui nous est imposé par l'exiguité de nos débouchés actuels.

Sur le plan financier, une telle affaire ne peut tourner que grâce à l'esprit de service qui anime l'équipe centrale et son chef, d'une part, le désintéressement des auteurs et votre participation active de consommateurs, d'autre part. C'est pourquoi nous prions instamment les collègues qui le peuvent, de se procurer les travaux du centre susceptibles de leur économiser un temps précieux, tout en nous encourageant à poursuivre notre activité.

Amis de Robert Rudin, qui présente ainsi son ouvrage tout de fraîcheur et de sentiment :

« Il s'agit d'une douzaine de poèmes sur l'amitié, introduits par un dialogue... Il serait bon de présenter ces poèmes dans une mise en scène attrayante, évitant de faire défiler les enfants qui réciteraient tous au même endroit. On pourrait disposer les interprètes par groupes, sortes de tableaux vivants que la parole animerait, avec ou sans jeux de lumière. Le dialogue a été conçu pour huit personnages, le Nouveau et ses camarades... »

Prix de vente : Fr. 1.— CCP : UIGCI No I. 15.155.
E. F.

NEUCHATEL

NEUCHATEL

Comité central

Première séance de l'année: 9 janvier 1963, à Neuchâtel. Présidence de M. Marcel Jaquet.

Procès-verbal lu et adopté.

Le principal objet de l'ordre du jour est la préparation de l'Assemblée cantonale de mercredi prochain à La Chaux-de-Fonds. Il s'agit de savoir quelles dispositions éventuelles nous aurons à prendre au moment de la votation sur la révision de la loi sur l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire. Inutile d'en dire plus long puisque l'Assemblée générale en aura décidé quand ces lignes paraîtront.

Il nous parvient ensuite quelques échos de l'organisation du concours des chorales enfantines. Il semble que l'*« Educateur »* ait donné des nouvelles prématuées de notre collaboration.

Notre collègue, M. Daniel Reichenbach, a bien voulu accepter la présidence de la Commission pédagogique qui relève de la SPN. Nous lui en sommes vivement reconnaissants et sommes sûrs que, dirigée par ce maître de valeur, la commission fera de l'excellent travail.

Les membres en congé payant des cotisations réduites sont dispensés de l'abonnement à l'*« Educateur »*.

Un recours à la Caisse d'entraide pour la prolongation des prestations de la Caisse de remplacement en faveur d'une collègue très éprouvée est accordé sans hésitation.

W. G.

Adhésions

Cordiale bienvenue à deux collègues de Fleurier, Mmes Anne-Françoise Junod et Danièle Loew, qui viennent d'être admises dans la section du Val-de-Travers.

W. G.

Rappels

I. CHORALES ENFANTINES : Délai d'inscription au concours : 26 janvier 1963.

II. SEMAINE DE CINQ JOURS : La Commission pour l'étude de la semaine de cinq jours a mis au point un questionnaire qui a été remis à chaque membre du Corps enseignant primaire neuchâtelois. Nous prions tous nos collègues de le remplir et de ne pas oublier de le renvoyer. La valeur de cette enquête est en fonction du nombre des réponses.

W. G.

DIVERS

DIVERS

Voyages au long cours

Cette année encore, le SLV patronne une magnifique série de voyages soit au printemps, soit pendant les grandes vacances d'été :

Au printemps :

Proche-Orient (Jordanie, Israël), 30 mars-15 avril ; 1975 francs.

Maroc, 31 mars-14 avril ; 1375 francs.

Sardaigne, 1-12 avril ; 725 francs.

Espagne méridionale - Portugal - Castille, 30 mars-15 avril ; 995 francs.

Ceylan - Inde méridionale, éventuellement Bangkok, 30 mars-21 avril ; 2800 à 3300 francs.

Eté :

Grèce, Attique, Biotro, Péloponèse, 18 juillet-4 août ; 1250 francs.

Norvège, 13 au 31 juillet ; 1225 à 1325 francs.

Angleterre - Ecosse - Hébrides, en auto privée, 14 juillet-10 août ; 1530 francs.

Croisière Grèce - Turquie, 17-30 juillet ; 1175 francs.

Afrique orientale (plusieurs variantes), 18 juillet-10 août ; environ 3000 francs.

Le programme détaillé peut être obtenu au secrétariat du SLV, Beckenhofstrasse 31, Postfach Zurich 35 [tél. (051) 28 08 95] ou auprès de M. Hans Kägi, Wasserstrasse 85, Zürich 7/53 [tél. (051) 47 20 85]. Si un certain nombre de collègues de la SPR s'intéressaient à un de ces voyages, il serait possible d'avoir un guide parlant français.

la main à la pâte... la main à la pâte... la main à la...

Brueghel : jeux d'enfants¹

Cette nouvelle réussite des éditeurs de la charmante collection Orbis Pictus nous convainc une fois de plus de l'excellence de la formule de ces petits livres d'art. Introduite et commentée par P. Portmann et A. Heinen-Tardent, l'œuvre du grand peintre flamand nous apparaît dans toute sa verve : réaliste, poétique, parfois tragique, burlesque, extraordinairement mouvante et colorée. Brueghel a peint les jeux des enfants de partout, qui restent les mêmes à travers le temps : saute-mouton, la touپie, le cerceau, les cabrioles, toutes les merveilleuses inventions de l'imagination enfantine peuplent le tableau. Mais ces jeux universels décrivent aussi un pays et une époque. Et il y a plus : dans un thème d'apparence pourtant joyeuse, c'est le profond pessimisme humain, sous-jacent à toute l'œuvre de Brueghel, qu'on découvre en regardant attentivement les détails que les éditeurs ont su choisir et cadrer de façon saisissante.

¹ P. Portmann et A. Heinen-Tardent — « Jeux d'enfants de Brueghel », un volume de 48 p. avec 19 planches en couleurs, sous couverture illustrée, Payot Lausanne. (Coll. Orbis Pictus No 35).

Peinture catalane des XIIe et XIIIe siècles¹.

Peu de régions d'Europe nous ont légué un patrimoine aussi riche en peinture romane que la Catalogne. Redécouvertes au début de ce siècle dans de petites églises perdues au fond de quelques vallées écartées, des fresques merveilleuses ont été sauvées de la ruine et sont actuellement presque toutes réunies au musée d'art catalan de Barcelone. Entre le XIe et le XIIIe siècle, seule la partie nord de l'Espagne se trouvait soustraite à l'influence islamique. Au IXe siècle, la Catalogne appartenait politiquement à l'empire carolingien ; religieusement, elle faisait partie du diocèse de Narbonne. Par là, le courant artis-

DE L'OBSERVATION A L'EXPRESSION

On sait le parti que le decrolysm tirait d'une observation approfondie et systématique des choses et je me souviens de l'étonnement où m'avait plongé (c'était à Courcelles-le-Virieux) une extraordinaire chasse aux mots et aux idées, suscitée par l'observation d'une vulgaire betterave à sucre, couronnée de son feuillage.

A défaut de la chose, en notre siècle d'images, l'observation peut porter sur sa représentation et j'ai suivi avec plaisir, en première année, une leçon donnée par une candidate bien orientée par sa maîtresse de stage.

Dans le cadre d'un centre d'intérêt sur le blé et le pain, la jeune fille utilise le tableau scolaire suisse No 48 « Le vieux moulin ». Peinture un peu conventionnelle et romantique, d'inspiration germanique, que ce moulin à colombage, au fond de sa gorge ! Un peu vieillot quant à la technique meunière !

Notons que le commentaire du tableau l'attribue au degré moyen, alors qu'ici, l'image sert à une leçon du degré inférieur.

Le bon La Fontaine met dans le bec d'un de ses pigeons une importante vérité pédagogique que cette leçon illustre :

... Quiconque ne voit guère
N'a guère à dire aussi...

Je laisse de côté le parti que chacun de nous pourrait tirer de l'image : inciter les enfants à décrire la maison, le paysage, les personnages ; à obtenir des verbes : « la roue tourne, le ruisseau coule, les épis se balancent » ; à indiquer les bruits qu'ils pourraient entendre : « les poules caquettent, le meunier discute, la roue grince », etc. Jusqu'ici rien de bien original !

C'est ensuite que la leçon innove.

A l'invitation de la stagiaire chaque enfant s'approche du tableau et adresse clairement la parole au(x) personnage(s) qu'il a choisi(s) :

« Meunier, tu salues un client, tu lui tends la main...
Ouvriers, vous déchargez les chars, vous êtes fatigués...
Roue de moulin, tu tournes du matin au soir... »

Puis les enfants s'identifient au(x) personnage(s) du tableau et nous assistons à de véritables exercices d'élocution :

« Je suis le meunier... le matin, je vais ouvrir la vanne... je surveille les machines, je décharge le blé... je reçois les clients. »
« Je suis le fils du meunier... j'aide à mon père, je porte les sacs... »
« Je suis la femme du meunier... je prépare de bons repas, je téléphone... »
« Nous, les canards, nous allons à la mare, nous pataugeons... »

D'autres travaux suivent : « Imaginez ce que dit chaque personnage à son voisin, ce que pense chaque personne », etc.

« Il y aurait certainement bien d'autres exercices d'expression, liés en deuxième et en troisième années au programme de grammaire, à tirer de cette image », me dit modestement la maîtresse de classe, en réponse à mes félicitations.

A. Ischer.

tique venu d'Italie et de l'Orient byzantin pénétra dans le nord de l'Espagne, comme en témoignent les œuvres admirables, presque toutes anonymes, présentées dans ce beau petit livre, qu'apprécient

particulièrement les amateurs d'art roman.

¹ F. Hermann — « Peinture catalane des XIIe et XIIIe siècles », Collection Orbis Pictus No 36, un volume de 48 p. avec 19 planches en couleurs, sous couverture illustrée, Payot Lausanne.

La mer Morte

La route sinuuse qui descend de Jérusalem à la mer Morte traverse un des plus âpres paysages du monde. C'est un moutonnement d'abruptes collines pierreuses, ravinées, calcinées, écrasées de soleil, où l'on voit pourtant, de loin en loin, quelques chèvres broutant les cailloux. Le désert de Judée...

Et puis soudain, et combien inattendu, un panneau réclame ! Quel article peut-il bien recommander, en arabe et en anglais ? Je vous le donne en mille. Il vante les mérites de la montre suisse...

On poursuit son chemin. Calcaires blancs, éboulis, chaleur écrasante, une brune tente de Bédouins, trois ou quatre moutons. Tiens, un nouveau panneau. Que prône-t-il, celui-là ? Le fromage helvétique ? Non. Sous les signes vermiculaires de la langue de Mahomet, il nous dit en anglais : « Sea level ».

Niveau de l'océan, altitude zéro... On a beau s'y attarder, cela fait un effet singulier. Car on est encore à mi-côte. Et il faut descendre encore, descendre de lacet en lacet, pour atteindre enfin, près de 400 mètres plus bas, le rivage de la mer Morte. On a alors la satisfaction de se dire qu'on est au point le plus bas de la surface du globe. Et si l'on n'y pense pas, la température vous le rappelle aussitôt. En décembre, c'est l'été ; en juillet, c'est la fournaise. N'oubliez pas que cette fosse profonde et mal ventilée est à la latitude d'Ouargla et de Colomb-Béchar.

Le Jourdain, qui se perd et s'évapore dans cette mer, est lui-même le fleuve le plus bas du monde. Né dans l'Hermon, en république libanaise, il pénètre en territoire israélien où il atteint très vite l'altitude zéro, s'épanouit dans le lac de Tibériade, 200 mètres déjà au-dessous du niveau de l'océan, et descend par d'innombrables méandres jusqu'aux — 392 ou — 393 mètres où s'étale la surface de la mer Morte.

Chose étrange, ce fait n'est connu que depuis une époque assez récente. Aucun des nombreux peuples qui parcourent ces lieux, depuis la préhistoire jusqu'au premier tiers du XIXe siècle, ne se douta qu'il était dans un endroit singulier par sa profondeur. Chananéens, Israélites, Assyriens, Babyloniens, Perses, Grecs, Romains, Arabes, Croisés, Turcs, tous restèrent dans cette ignorance. Chateaubriand, dans son « Itinéraire de Paris à Jérusalem » (1811), et Lamartine, dans « Le Voyage en Orient » (1815), décrivent la mer Morte sans faire la moindre allusion au niveau de ses eaux.

Et les premiers explorateurs qui découvrirent la profondeur de la dépression jordanienne ne voulurent pas en croire leurs instruments. En 1837, le naturaliste bavarois Schubert se rendit sur les bords de la mer Morte avec deux compagnons. Donnons-lui la parole :

« Nous ne fûmes pas médiocrement étonnés lorsque, d'abord près de Jéricho, et plus encore sur le rivage de la mer Morte, nous vîmes le vif argent de notre baromètre, lequel n'était pas construit pour une pareille pression, dépasser le beaucoup la limite de l'échelle graduée. Nous fûmes obligés d'évaluer à vue d'œil la hauteur de la colonne de mercure, et quoique nous eussions fait cette estimation plutôt faible que forte, à cause du résultat si peu attendu qui en ressortait, on y trouva cependant l'indication de six cents pieds français (195 mètres) pour la dépression de la mer Morte au-dessous du niveau de la Méditerranée. Nous cherchâmes par tous les moyens imaginables à infirmer ce résultat. Nous voulûmes l'expliquer d'abord par une perturbation atmosphérique le jour où notre observa-

tion avait eu lieu ; mais l'orage violent de la veille aurait fait baisser plutôt que monter la colonne. Nous rejetâmes ensuite la faute supposée de l'indication sur le dérangement de notre baromètre lui-même, qui avait supporté tant d'épreuves ; mais pendant notre retour à Jérusalem le mercure revint à la même hauteur moyenne qu'avant notre départ pour Jéricho. Ce n'est qu'avec bien de l'hésitation, après mon retour en Bavière, que j'osai rendre publique une mesure si fort au-dessous des idées reçues. A peine cette publication avait-elle eu lieu, que la dépression extraordinaire de la mer Morte se trouva confirmée, d'abord par M. Beek, puis par d'autres observateurs ; et notre chiffre même, publié avec tant d'hésitation et de réserve, resta alors bien au-dessous des autres. »

Ce M. Beek, un Anglais, se rendait sur les bords de la mer Morte quelques mois après M. Schubert. Il y constata que l'eau pure devait être portée à plus de 100 degrés centigrades pour bouillir, et en conclut que la région était au-dessous du niveau de l'océan. L'année suivante, un Français, le comte de Bertou, fit aussi un voyage d'exploration dans la dépression jordanienne. Il ne connaissait pas la découverte de Schubert et n'accordait aucune confiance aux expériences et aux conclusions de Beek. Croyant que la mer Morte s'était déversée autrefois dans le golfe d'Akaba, dépendance de la mer Rouge, il s'attendait à trouver le niveau de la première plus élevé que celui de la seconde. Il resta donc stupéfait devant l'altitude négative que lui indiqua son baromètre, et fut pris des mêmes doutes que Schubert sur la validité de ses observations.

* * *

Cette nappe d'eau la plus basse du monde est aussi la plus salée. La Bible l'appelle précisément Jam ha-Melâh, mer Salée. Tandis que les océans renferment 35 grammes de sel par litre, la mer Morte en contient plus de 300. Il ne s'agit pas d'ailleurs du même genre de salinité ; le sel marin comprend surtout du chlorure de sodium (78 %) ; celui de la mer Morte renferme deux fois plus de chlorure de magnésium que de chlorure de sodium (56 % du premier contre 29 % du second).

Le goût d'une telle eau est exécrable. « Je ne crois pas qu'il existe au monde un eau plus effroyablement mauvaise, toute claire et limpide qu'elle est, écrit F. de Saulcy. Au premier moment, on lui trouve la saveur de l'eau de mer ordinaire ; mais, en moins d'une seconde, cette eau agit sur les lèvres, sur la langue et sur le palais, et il n'est pas possible de ne pas la rejeter aussitôt, avec un soulèvement de cœur. C'est un mélange de sel, de coloquinte et d'huile, qui jouit en outre de la propriété de faire éprouver une sensation de brûlure bien caractérisée. On a beau se débarrasser la bouche de cette affreuse liqueur, elle a agi si violemment sur la muqueuse qu'elle vous laisse son goût pendant plusieurs minutes, tout en occasionnant une constriction assez douloureuse de la gorge. »

Naturellement, cette salinité l'alourdit. La densité de l'eau de la mer Morte atteint 1,227. « Si l'on y entre jusqu'aux genoux, on a peine à y marcher tant elle est pesante, dit Pierre Loti ; on ne peut y plonger, ni même y nager dans la position ordinaire, mais on flotte à la surface comme une bouée de liège. Jadis l'empereur Titus y fit jeter, pour voir, des esclaves liés ensemble par des chaînes de fer, et ils ne se noyèrent point. »

La difficulté de la natation sur le ventre provient du fait que les jambes sont soulevées et que les pieds sortent de l'eau. Par contre, « faire la planche » ne demande aucun effort, et tout le monde a vu la photo humoristique du monsieur qui fait sa sieste étendu sur la mer Morte, un parasol dans une main et un livre dans l'autre.

Aucun animal, aucune plante ne peut vivre dans cette mer véritablement empoisonnée — d'où son nom. Les poissons qui s'y aventurent, apportés par les eaux douces du Jourdain, périssent rapidement ; leurs cadavres surnagent alors, et deviennent la proie des corbeaux et des vautours qu'on voit sans cesse tournoyer dans la lumière aveuglante.

L'industrie moderne ne laisse pas sans emploi les richesses minérales de la mer Morte. Une première petite usine chimique fut installée en 1931 à l'extrême nord ; une autre, beaucoup plus considérable, fut construite plus tard à l'extrême sud. L'eau est pompée dans la mer et rejetée dans de vastes bassins, où elle s'évapore rapidement sous le soleil ardent. Le dépôt salin est ensuite décomposé en ses éléments ; il fournit non seulement des chlorures de sodium et de magnésium, mais aussi du brome et surtout de la potasse. Cette dernière, engras chimique précieux, est répandue sur les champs de la Palestine et du Néguev ; elle contribue à la résurrection du pays où coulait autrefois le lait et le miel, et fait de la mer Morte une source de vie.

* * *

La mer Morte disparaîtra-t-elle bientôt ? Elle n'est guère plus grande que le Léman (76 kilomètres de longueur contre 72, 916 kilomètres carrés contre 582). Et l'on commence à prendre de toute part les eaux qui normalement l'alimentent. Les Syriens emploient pour l'irrigation les eaux des sources du Jourdain, les Jordaniens celles du Yarmouk, le principal affluent du fleuve, et les Israéliens sont en train de terminer le complexe de tuyauterie, de tunnels, de canaux et de stations de pompage qui doivent déverser sur les terres arides du Néguev les eaux du lac de Tibériade.

Quand tous les travaux en cours seront achevés, le Jourdain ne sera plus qu'un ruisseau saumâtre et la mer Morte deviendra une plaine de sel et de bitume.

Mais il existe un projet en vue de lui rendre son aspect premier : c'est d'y amener des eaux prises à la Méditerranée, la dénivellation qui existe entre les deux mers serait mise à profit pour la production d'énergie hydroélectrique.

* * *

Chateaubriand a décrit le paysage de la mer Morte dans une page fameuse, où il évoque le souvenir de Sodome et Gomorrhe.

« Qu'on se figure deux longues chaînes de montagnes, courant parallèlement du septentrion au midi, sans détours, sans sinuosités... »

La vallée comprise entre ces deux chaînes de montagnes offre un sol semblable au fond d'une mer depuis longtemps retirée : des plages de sel, une vase desséchée, des sables mouvants et comme sillonnés par les flots. Ça et là des arbustes chétifs croissent péniblement sur cette terre privée de vie ; leurs feuilles sont couvertes du sel qui les a nourries, et leur écorce a le goût et l'odeur de la fumée. Au lieu de villages, on aperçoit les ruines de quelques tours. Au milieu de la vallée passe un fleuve décoloré, il se traîne à regret vers le lac empêtré qui l'engloutit. On ne distingue son cours au milieu de l'arène que par les saules et les roseaux qui le bordent : l'Arabe se cache dans ces roseaux pour attaquer le voyageur et dépouiller le pèlerin.

Tels sont ces lieux fameux par les bénédicitions et les malédictions du ciel : ce fleuve est le Jourdain ; ce lac est la mer Morte ; elle paraît brillante, mais les villes coupables qu'elle cache dans son sein semblent avoir empoisonné ses flots. Ses abîmes solitaires ne peuvent nourrir aucun être vivant ; jamais vaisseau n'a pressé ses ondes ; ses grèves sont sans oiseaux, sans arbres, sans verdure ; et son eau, d'une amertume affreuse, est si pesante que les vents les plus impétueux peuvent à peine la soulever... »

Dieu même a parlé sur ces bords : les torrents desséchés, les rochers fendus, les tombeaux entrouverts attestent le prodige ; le désert paraît encore muet de terreur, et l'on dirait qu'il n'a pas osé rompre le silence depuis qu'il a entendu la voix de l'Eternel. »

Henri Rebeaud.

POUR LA GÉOGRAPHIE AUX DEGRÉS MOYEN ET SUPÉRIEUR, LA GUILDE DE DOCUMENTATION DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE ROMANDE VOUS OFFRE :

Brochures N° 39 : Le canton de Bâle	1 fr.
41 : Afrique	1 fr.
43 : Pyramides et désert. Oasis	1 fr.
45 : Fjord	1 fr.
53 : La Belgique	
57 : Canton des Grisons	1 fr.
61 : Afrique du Nord	1 fr.
63 : Volcan	1 fr.
64 : L'Asie	1 fr.
70 : Géographie universelle. Réponses aux questionnaires du manuel Rebeaud	3 fr. 30
81 : Lectures géographiques, 24 fiches	1 fr. 20
106 : 24 vues aériennes, 2 ^e série.	6 fr. 50

Adresser les commandes à L. Morier-Genoud, Veytaux/Montreux

Notre nationalisme

En 1856, le roi de Prusse menaçait la Suisse pour reprendre sa principauté de Neuchâtel, laquelle avait été proclamée république en 1848. Le professeur-philosophie Henri-Frédéric Amiel eut de bonnes raisons de composer son fameux « Roulez tambours » pour raviver la flamme patriotique des Suisses et surtout des 30.000 soldats que notre très humain premier général suisse — qui nous fait singulièrement penser au dernier — Guillaume-Henri Dufour, conduisait sur le Rhin.

Plus tard, avec quelle ardeur ne les chantions-nous pas ces :

« Astres de gloire, au ciel des républiques
Sempach, Naefels, et St-Jacques et Grandson ! »
Pompeux ? Emphatique ? Peut-être ! mais nous ne nous en soucions guère, puisque c'était... exaltant !

Et cette « Marche des Armourins » ? Lauber et Philippe Godet ont fait passer dans nos coeurs de petits écoliers un puissant souffle de guerre, quand nous scandions martialement :

« A Grandson comme à Morat, s'enfuira
Le fanfaron bourguignon ».

Disons qu'il y avait des freins à cette exaltation. Et quand Mme Clémence Allaz, notre inoubliable institutrice de l'école enfantine d'Assens, calligraphiait amoureusement sur le « petit tableau de la petite école » et nous faisait chanter :

« Vient un boulet rapide...

Il tend sa main mourante... »
cela tempérait quelque peu notre ardeur guerrière. Pas pour longtemps.

Peu après, c'était :

« Aujourd'hui sous la bannière
Accourrons, joyeux soldats »
qui ranimait la flamme combattante.

Quant à « Sempach » de Wehrli-Pilet, il portait à son comble notre enthousiasme patriotique :

« Et contre un rempart de lances
Qu'assiègent les guerriers en vain
Winkelried tout seul s'élance... »

Le héros de Sempach avait, avec raison du reste, toute notre admiration. C'était le plus grand, le plus valeureux. Pourtant, il y a maintenant tous les héros obscurs, annoncés ou non, par la presse, la radio ou la télévision, mais dont « l'histoire » ne parle pas : guides, savants, médecins, mères de famille, sauveteurs, gendarmes, artistes, etc. Ceux-ci aussi méritent d'être connus par la génération future.

* * *

Les « plus de cinquante ans » reconnaîtront facilement les chœurs que E. Combe et W. Pilet avaient compilés dans le Recueil de chant d'autrefois — qui a vécu jusqu'en 1924, sauf erreur —, à l'usage des écoles primaires et secondaires. Incontestablement, ces

chœurs avaient, et ont encore, du bon. Ils ont parfumé nos jeunes années, et l'on ne saurait les renier. Tout au plus, pourrait-on leur reprocher d'exalter un patriotisme par trop chauvin. Les temps ont changé et il serait bon de réviser son jugement sur ce patriotisme outrancier qui risque de pousser les Suisses à un genre d'égocentrisme collectif national qui les feront ne s'inquiéter que des problèmes helvétiques.

Tous les pays du monde, proches ou lointains, sont habités par des créatures de Dieu, donc par nos frères. Nos frères, qui naissent et peinent, se réjouissent et pleurent, et meurent comme nous. En tant que chrétiens, nous leur devons la solidarité. Et quand, en mars 1960, les écoliers vaudois collectaient pour les malheureux enfants d'Agadir, on peut penser qu'ils étaient vraiment dans la ligne chrétienne. Puisse ce geste se renouveler à des occasions, espérons-le, moins tragiques.

Quant à l'aide aux pays lointains sous-développés, donc sous-alimentés, on objecte quelquefois « qu'il y a assez de miséreux en Suisse ». Pas tant que cela ! Et on ne croit pas savoir que ceux qui avancent une telle argutie emplissent les poches des rares malheureux helvétiques. On arguera aussi que ces populations affamées sont paresseuses. Raison ou prétexte ? Penseons pour la raison. Possible, quelquefois. Mais, si on ne leur a pas appris à travailler ? Est-ce une raison pour laisser nos frères périr comme des chiens ? Que diriez-vous d'une maîtresse ou d'un maître qui, sous prétexte qu'un élève est paresseux, le laisserait tomber, ne s'en occuperait plus ? On invoque aussi parfois le régime politique. Nouvelle aberration ! Qui fait, qui instaure, qui veut tel régime politique ? — que nous l'approuvions ou le répudions —. Est-ce le 99 % du peuple ou le 1 % des dirigeants ? Dès lors, pourquoi haïr l'immense majorité d'un peuple parce qu'une infime minorité lui a imposé un régime qu'il n'a peut-être pas voulu ?

La « Feuille d'Avis de Lausanne » du mercredi 1er août 1962 a publié une très intéressante enquête. Ce sont 12 locataires d'un même bâtiment lausannois — Langgallerie 6 — qui ont été interviewés par Madeleine Chevallaz, aux fins de savoir ce qu'ils pensaient de notre fête nationale. Les trois ou quatre personnes qui se sont élevées contre un nationalisme désuet estiment pourtant que notre fête nationale a sa raison d'être, qu'elle doit être maintenue et même célébrée « avec plus de panache ». Bravo !

Il serait bon que nous continuions, par nos chants, nos leçons d'histoire et de géographie à développer chez les enfants un sain patriotisme, dont nous bannirions un chauvinisme périmé. Mais, essayons aussi de leur inculper le sens d'une universalité chrétienne, soit le sens de Dieu.

Un poète a pu dire avec raison : « L'intelligence sans cœur est une lune morte qui brûle les paysages qu'elle éclaire. »

Ls. Pichonnaz

Commandez à la Guilde de documentation de la SPR :

DES CENTRES D'INTÉRÊT

N° 83 : Le cheval (degré supérieur)	1 fr. 50
N° 25 : Le cordonnier (degré moyen)	1 fr.
N° 37 : Le cirque	1 fr. 20

S'adresser à M. Morier-Genoud, Veytaux/Montreux.

Les douanes suisses et le commerce international moderne

Toutes les entraves au libre commerce entre les Etats sont actuellement à l'ordre du jour : on veut les abolir de façon à créer de vastes marchés, susceptibles de donner à l'économie des espaces ainsi « intégrés » des bases plus rationnelles qui réduisent en particulier le gaspillage des forces de production et de distribution. Les premières entraves visées ont été les tarifs douaniers. Chaque pays possède un tarif douanier qui lui est propre : c'est la liste systématique des marchandises importées et exportées en regard de laquelle figurent les taux que chaque produit est tenu d'acquitter lorsqu'il passe la frontière du pays.

A l'origine, la raison essentielle de la perception d'un droit de douane sur les marchandises passant d'un Etat à un autre était d'ordre fiscal. Les Etats trouvaient là un moyen pratique de remplir leurs caisses. Plus tard, et surtout au moment des grandes crises économiques, l'Etat a cherché à protéger les producteurs nationaux en augmentant parfois considérablement les droits d'entrée sur les marchandises étrangères qui leur faisaient concurrence sur le marché interne. Actuellement, les tarifs douaniers constituent de plus un instrument décisif de politique commerciale internationale.

Les rasoirs électriques ne sont pas des couteaux de bouchers

En Suisse, l'évolution s'est schématiquement poursuivie de la même manière, mais toujours dans une conception très libérale qui tendait à faire passer nettement au second plan le caractère protectionniste des droits. Au moment où, après la dernière guerre, allaient s'engager les premières négociations sur l'intégration économique européenne, nous disposons d'un tarif dont la structure datait de 1902 et les taux de 1921.

Ce tarif était désuet sous plus d'un rapport. Depuis l'établissement de la liste des produits faisant l'objet d'un commerce international, les nouveautés présentées sur le marché n'ont pas fait défaut. Elles furent classées parfois un peu au hasard sous les anciennes rubriques. C'est ainsi par exemple que les rasoirs électriques figuraient sous la rubrique consacrée aux « produits de coutellerie » et les bandes de magnétophone se sont trouvées assimilées à des « tissus de soie artificielle ni teinte ni imprimée », acquittant par conséquent les mêmes taux que ces marchandises !

De plus la nomenclature en usage manquait totalement de précision et des corrections plus ou moins heureuses avaient été apportées aux positions du tarif touchant toutes les branches qui avaient connu un développement aussi considérable que la chimie et l'industrie des machines par exemple. Cette absence de système et ces imprécisions rendaient toutes nos négociations commerciales avec l'étranger extrêmement ardues. Aussi s'imposait-il que nous adoptions la nomenclature internationale normalisée précisément dans le but de faciliter les concessions tarifaires entre les Etats.

Recettes douanières en perte de vitesse

Mais les considérations techniques ne venaient en fait que confirmer le besoin d'établir un nouveau tarif douanier suisse. Besoin qui se faisait ressentir tant sur

le plan économique que commercial. Au point de vue économique, les droits de douane avaient perdu considérablement de leur substance réelle. En effet, les taux ont toujours été calculés en Suisse selon le système du droit spécifique ; ils sont déterminés en francs par unité de poids des différentes marchandises considérées. La monnaie ayant perdu de sa valeur, les recettes douanières, compte tenu de l'accroissement des importations, ne représentaient de loin pas la même somme réelle en 1959 et en 1921.

Comparés à ceux d'autres pays les droits de douane suisses étaient extrêmement bas. Ces pays en effet, soit avaient déjà procédé à des adaptations de leurs tarifs, soit appliquaient une taxation basée non sur le poids de la marchandise mais sur sa valeur. Ce système qui détermine les taux proportionnellement à la valeur, n'est donc pas tributaire de la dévalorisation de la monnaie et maintient une charge douanière constante (un de ses principaux inconvénients en revanche consiste en la difficulté d'établir la valeur déterminante des marchandises. Des contestations sans fin nécessitent en particulier la présence d'un personnel douanier extrêmement important).

La Suisse percevant ainsi des droits très faibles, se trouvait particulièrement mal placée pour obtenir de l'étranger des concessions tarifaires. La « marge de négociation » était pratiquement réduite à néant. Il s'agissait donc non seulement de revoir la nomenclature du tarif suisse mais aussi de le revaloriser d'une part comme source de revenus pour la Confédération et d'autre part comme instrument de négociations commerciales.

En outre, dans la perspective de la création de zones de libre-échange la position de la Suisse était délicate. Les pays qui venaient d'adapter leur tarif à l'évolution récente pouvaient aborder avec confiance une diminution progressive de leurs droits assez élevés à l'origine pour assurer à leurs producteurs une période transitoire suffisamment longue. En Suisse, au contraire, partant d'une protection très faible, les industries auraient été trop rapidement privées de toute protection efficace. Il fallait donc améliorer la position de départ, alors trop désavantageuse par rapport à celle des futurs partenaires. Enfin certaines branches avaient notamment besoin d'une protection plus efficace contre la concurrence étrangère.

Un nouveau tarif fut donc élaboré et immédiatement mis à l'épreuve en 1958, dans le cadre des négociations tarifaires avec 19 des pays membres du GATT (organisation mondiale qui vise à abolir les barrières douanières). Nous avons dû à ce moment rogner quelques taux, « rodant » en quelque sorte le nouveau tarif. En contrepartie nous obtenions le maintien des concessions antérieures, l'octroi de nouveaux avantages et surtout la reconnaissance internationale d'un tarif qui élevait en moyenne les droits en vigueur.

Le succès obtenu raffermit la position du Conseil fédéral qui devait encore soumettre ce nouveau tarif au Parlement avant qu'il n'entre définitivement en vigueur. On avait craint une opposition acharnée de certains secteurs que la modification de structure du tarif allait placer dans une situation nettement plus défavorable qu'auparavant. En fait il n'en fut rien et ce n'est qu'après quelques modifications mineures

que le nouveau tarif fut adopté et mis en vigueur le 1er janvier 1960.

Innovations profitables

Le nouveau tarif maintient donc le principe traditionnel des taux spécifiques et introduit une nomenclature internationale comportant un nombre de positions tarifaires beaucoup plus considérable que l'ancien. Ainsi il devient possible de différencier les taux en les adaptant mieux aux différentes marchandises, aussi bien au point de vue de leur valeur commerciale qu'à celui de la protection à accorder aux produits suisses similaires. En outre, il revalorise des taux périmés. D'une part la Confédération verra s'accroître le rendement des droits de douane, d'autre part notre économie pourra s'adapter aux baisses progressives des taux à l'intérieur de l'Association européenne de libre échange (AELE) dans des conditions semblables à celles qui règnent chez nos partenaires. Enfin il permet à nos négociateurs de disposer d'une marge de manœuvre assez large pour obtenir des concessions de la part des pays tiers.

Néanmoins, la Suisse reste un pays où la charge douanière est faible. Il est possible d'établir quelques comparaisons avec les pays qui nous entourent et particulièrement avec le Marché commun. Celui-ci, au terme d'une période transitoire qui s'étendra jusqu'en 1970, possédera un tarif douanier commun, applicable à tous les pays tiers et qui sera le résultat de la moyenne arithmétique des taux pratiqués par chacun des membres en 1957. Comparés à ces futurs taux extérieurs communs les taux suisses resteront, pour la plupart des produits nettement inférieurs.

Et à l'usage

Il est très difficile de se faire une idée exacte des conséquences qui sont résultées par l'économie suisse de l'entrée en vigueur du nouveau tarif douanier. En effet, l'évolution des recettes douanières de la Confédération depuis 1959 n'est pas seulement imputable à l'introduction du nouveau tarif douanier. De 1959 à 1961 elles se sont accrues de près de 50 %. Mais dans cette augmentation intervient l'important accroissement du volume de nos importations qui peut se chiffrer pour la même période à environ 35 %.

En outre, la structure de ces importations s'est sensiblement modifiée du fait de l'évolution de la conjoncture. L'appareil de production suisse est à ce point saturé qu'il ne peut satisfaire toute la demande. Il faut donc se tourner vers l'étranger pour acheter des marchandises qui étaient produites en Suisse. Cette remarque est valable surtout pour des produits finis, dont les taux sont généralement plus élevés que ceux des matières premières ou des produits semi-terminés qui constituaient jusqu'ici l'essentiel de nos importations.

Ce changement de structure a donc également fait monter nos recettes douanières sans que le nouveau tarif n'y soit pour rien.

En revanche les baisses successives de taux consenties à nos partenaires de la zone de libre-échange ont diminué ces recettes. Les importations en provenance des Sept de l'AELE représentent un peu plus de 11 % des importations globales, et la réduction des taux atteignait à fin 1961 30 % des tarifs de base, ceux de 1960. Compte tenu de tous ces éléments on estime qu'environ 20 % de la hausse des recettes douanières est imputable à l'introduction du nouveau tarif de 1960.

D'autre part, de nombreuses négociations, facilitées par le nouveau tarif, ont permis de conclure des accords commerciaux fort satisfaisants avec plusieurs pays. De leur côté les branches qui avaient besoin d'une protection plus efficace contre la concurrence étrangère l'ont trouvée dans les nouveaux taux appliqués aux marchandises qui les concernaient. Enfin dans le cadre de la zone de libre-échange, il a été possible — la Suisse partant d'une position relativement semblable à celle de ses partenaires — de suivre et même d'accélérer le rythme prévu des réductions tarifaires.

Ainsi après deux ans d'application, le nouveau tarif semble fournir tous les résultats que l'on attendait de lui.

Mais l'avenir

Nos autorités douanières ne peuvent pas pour autant s'estimer à l'abri de toute difficulté future. Loin de là. Le mouvement d'intégration européenne n'est pas près d'être terminé. On connaît les efforts de rapprochement entre les Sept pays de l'AELE et les Six du Marché commun. Les modalités d'absorption par le Marché commun ne sont pas encore connues, mais d'ores et déjà on peut estimer que la jonction est nécessaire et qu'elle se fera tôt ou tard.

Le libre-échange des marchandises (un des objectifs de l'intégration) avec tous ces futurs partenaires européens d'où nous viennent la grande majorité de nos importations, fera considérablement baisser les recettes que la Confédération tire des droits de douane. Il faut donc prévoir la compensation de cette perte pour la caisse fédérale, et surtout à un moment où elle voit ses charges s'alourdir d'année en année.

D'autre part, dans le cas d'une association de la Suisse au Marché commun, il semble que nous serons contraints d'adapter, nous aussi, le tarif extérieur commun élaboré par les Six. Il nous faudrait alors modifier complètement notre système douanier puisque le Marché commun a opté pour le principe de perception *ad valorem*. Mais il y a des chances pour que passablement d'eau passe encore sous les ponts des capitales européennes avant que ne soient établis des liens consacrant leur unité.

Représentation figurée du système solaire

Si nous représentons le soleil par une citrouille de 45 cm de diamètre, il faudra disposer les planètes comme suit :

Mercure, 1,6 mm, tête d'épingle, à 15 m.
Vénus, 4 mm, petit pois, à 35 m.
Terre, 4,2 mm, petit pois, à 50 m.
Mars, 2 mm, grain de poivre, à 75 m.
Jupiter, 5 cm, abricot, à 260 m.
Saturne, 4 cm, prune, à 475 m.

Uranus, 1,7 cm, cerise, à 960 m.

Neptune, 1 cm, petite cerise, à 1500 m.

Pluton, 2,5 mm, grain de poivre, à 2000 m.

La plus proche des étoiles, Proxima Centaure, serait à 13 500 km.

Si toute notre galaxie (voie lactée) était grande comme l'Europe, le soleil serait lui-même un infime grain de sable quelque part sur la côte de Bretagne.

Et l'univers compte des millions de galaxies semblables à la nôtre.

LA MORT DU CHEVAL

(étude de texte)

Le pesant chariot porte une énorme pierre ;
Le limonier, suant du mors à la *croupière*,
 Tire, et le roulier fouette, et le pavé glissant
 Monte, et le cheval triste a le poil en sang.
 Il tire, traîne, *geint*, tire encore et s'arrête ;
Le fouet noir tourbillonne au-dessus de sa tête.

C'est lundi ; l'homme, hier, buvait aux *Porcherons*
Un vin plein de fureur, de cris et de jurons ;
 Oh ! quelle est donc la *loi formidable* qui livre
 L'être à l'être et la *bête effarée* à l'homme ivre !

L'animal épervé ne peut plus faire un pas ;
 Il sent *l'ombre sur lui peser* ; il ne sait pas,
 Sous le bloc qui l'écrase et le fouet qui l'assomme,
 Ce que lui veut la pierre et ce que lui veut l'homme.
 Et le roulier n'est plus qu'un *orage de coups*,
 Tombant sur ce *forgat* qui traîne des licous,
 Qui souffre et ne connaît ni repos, ni dimanche.
 Si la corde se casse, il frappe avec le manche,
 Et si le fouet se casse, il frappe avec le pied ;
 Et le cheval tremblant, *hagard*, estropié,
 Baisse son cou lugubre et sa tête égarée ;
 On entend, sous les coups de la botte ferrée,
 Sonner le ventre nu du pauvre être muet.

Il râle ; tout à l'heure encore il remuait,
 Mais il ne bouge plus et sa force est finie ;
 Et les coups furieux pleuvent. Son agonie
 Tente un dernier effort. Son pied fait un écart,
 Il tombe, et le voilà brisé sous le brancard.

Victor Hugo.

« Les Contemplations. »

Mots expliqués

Limonier : cheval qui se trouve dans les limons du chariot.
Croupière : partie du harnais placée sous la queue du cheval.
Geint : se plaint en gémissant.

Fouet noir : noir signifie ici : cruel, funèbre.

Porcherons : nom d'un cabaret célèbre de la banlieue de Paris.
Vin plein de fureur : c'est le vin qui, enivrant le charretier, lui donnait de la fureur.

Loi formidable : loi d'une puissance menaçante, terrible.

Bête effarée : qui a perdu la tête.

L'ombre : c'est la nuit de la mort qu'il sent venir.

Orage de coups : les coups tombent comme la pluie ou la grêle.

Forcat : le cheval qui est soumis à de durs travaux et traité rudement.

Hagard : dont l'aspect a quelque chose de farouché et d'étrange.

I. Les idées

1. Faites le compte rendu oral du texte.
2. Situez cette scène.
3. Quels sont les personnages ?
4. Quels détails décrivent la fatigue du cheval ?
5. Quelles sont les causes de cette fatigue ?
6. Justifiez, dans ce texte l'emploi du mot **forcat**.
7. Quels détails peignent la brutalité du roulier ?
8. Quels sentiments éprouve le poète à l'égard du cheval ?
9. Quels sentiments éprouve le poète à l'égard du roulier ?
10. Quelles réflexions vous suggère ce triste tableau ?

II. Vocabulaire

1. Quel est le radical de **limonier** ?
2. Quel est le radical de **groupière** ?
3. Citez deux homonymes de **mors**.
4. Citez deux synonymes de **roulier**.
5. Citez deux antonymes de **énorme**.
6. Trouvez des mots de la famille de **sang**.
7. Trouvez des mots de la famille de **pесer**.
8. Trouvez des mots de la famille de **force**.
9. Expliquez la phrase : « Les coups furieux pleuvent. »
10. Faites une phrase avec les mots suivants :
 épervé - assommer - estropié - lugubre - râler - agonie.

III. Grammaire et orthographe

1. Relevez les adjectifs et les participes passés employés comme adjectifs en les mettant au masculin singulier et au féminin singulier.
2. Quel est le temps employé dans ce texte ?
3. Conjuez le verbe **peser** au présent de l'indicatif. Que remarquez-vous ?
4. Justifiez par un ou deux mots de la même famille la dernière lettre des mots suivants : **mors - sang - écart**.
5. Remarquez la différence d'orthographe entre **char**, **chariot**, **charrette**, **charreter**, **charrue**. La phrase suivante vous aidera : La famille charrette roule sur deux roues (**charrette**, **charrue**, **charretée**, **charreter**, **charrier**, **charron**...), sauf **char** et chariot qui en perdent toujours une.
6. Notez aussi cette phrase : Le cheval mort **mord** encore son mors dans la mort.
7. Notez le pluriel des mots suivants en **ail** :
 un poitrail, des poitrails ; un portail, des portails ; un détail, des détails ; un rail, des rails ; un gouvernail, des gouvernails...
 Quelles sont les principales exceptions ?
8. Notez le pluriel des mots suivants en **ou** :
 un licou, des licous ; un cou, des coussins ; un clou, des clous ; un sou, des sous ; un fou, des fous ; un trou, des trous...
 Quelles sont les principales exceptions ?
9. Le verbe **geindre** se conjugue comme **craindre**, **peindre** et **joindre**.

Maurice Nicoulin

Problèmes

Deuxième série.

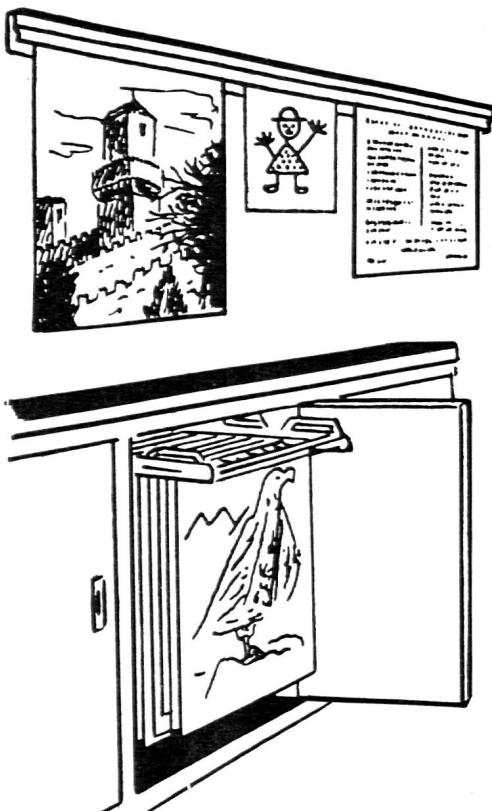
(Epreuves d'admission aux divers gymnases zuricois).

1. $1234,5 \text{ km} : 1500 \text{ m} =$
litres.
2. $6345 : 6,75 \text{ fr.} =$
3. $9,75 : 1 \frac{5}{8} =$
4. $0,45 \text{ kg} + \frac{3}{8} \text{ kg} + 4 \frac{4}{25} \text{ kg} + ? = 8 \frac{1}{4} \text{ kg.}$
5. Une montre qui aujourd'hui est à l'heure exacte avance de 9 minutes par jour. Après combien de jours montrera-t-elle de nouveau l'heure exacte?
6. Une personne place la moitié de sa fortune à $3,5\%$ et l'autre moitié à $2 \frac{3}{4}\%$. La différence des intérêts annuels est de 570 fr. Quel est le montant total de sa fortune?
7. Pour se faire un costume, une maman achète 6,80 m d'étoffe d'une largeur de 0,9 m, qu'elle paie 10,50 fr. le m. Les prix lui paraissant favorables, elle achète encore, pour confectionner un deuxième costume semblable au premier, un coupon de 1,2 m de large; quelle longueur de cette étoffe doit-elle acheter? Sachant qu'elle paie en tout 109,65 fr., on demande le prix du mètre d'étoffe de 2e qualité?
8. Le contour d'un jardin carré mesure 162 m. Deux chemins de 1,5 m de large joignent les deux côtés opposés. Les 4 carreaux ainsi formés sont entourés d'une barrière qui coûte 4,75 fr. le mètre. Calculer la surface des chemins et le prix des barrières. (Dessin).
9. A 14 h. 55, un train omnibus parcourant 52 km-h. part de Zurich pour Berne, éloigné de 130 km. A quelle heure un direct qui fait 78 km-h. doit-il quitter Zurich pour arriver à Berne en même temps que l'omnibus?
10. Janine a 12 ans et son père 45 ans. Dans combien d'années l'âge du père sera-t-il le double de celui de sa fille?
11. On répartit les frais d'une course entre tous les élèves. Si chacun d'eux verse 3,60 fr., il y aura 2,40 fr. de trop; si chacun donne 3,20 fr., il manquera 7,20 fr. Combien la classe complète-t-elle d'élèves et que doit payer chacun d'eux?

1. $1234,5 \text{ km} : 1500 \text{ m} =$
2. $7 \frac{8}{9} - 4 \frac{1}{3} + ? = 6 \frac{11}{15}.$
3. Madeleine a 12 ans 9 mois 27 jours. Calculez l'âge de sa mère qui est 3 fois plus âgée qu'elle.
4. Une provision de foin doit pouvoir nourrir 24 vaches pendant 192 jours. Quand la moitié du foin est consommée, on vend 6 vaches. Combien de jours durera le reste de la provision?
5. Un négociant achète 122 m d'étoffe pour 960 fr. Il en vend 34 m à 9,60 fr. le mètre. A combien lui revient 1 m de l'étoffe qui lui reste après cette première vente?
6. On rembourse le 40% d'une dette d'un montant total de 25 400 fr. Pour le reste, on paie un intérêt de $3 \frac{1}{4}\%$ l'an. Combien paiera-t-on par année?
7. On ajoute 14 à un certain nombre, on divise le résultat obtenu par 2, on soustrait encore 6 à ce dernier résultat et l'on obtient 5. Quel est ce nombre?
8. Le produit de 2 nombres entiers est 1650. Si l'on soustrait de ce produit le double de l'un de ces nombres entiers, on trouve 1500. Quels sont ces nombres?

Troisième série.

1. $43 \frac{13}{20} : 4,85 =$
2. $5 \frac{3}{8} - 1 \frac{7}{9} + 7 \frac{5}{24} - 8 \frac{11}{12} =$
3. $24893 \text{ km} + 21 \frac{5}{8} \text{ km} = 42 \frac{13}{25} \text{ km} + ? \text{ m.}$
4. Combien de coups une horloge qui ne sonne que les heures frappe-t-elle en 29 jours?
5. Une mère partage 68 noix entre ses 4 enfants; elle donne à l'aîné 2 noix de plus qu'au 2e, à celui-ci 2 noix de plus qu'au 3e, et à ce dernier 2 noix de plus qu'au 4e. Faites le partage.
6. Un garçon qui fait 2 m par seconde met 8 mn 3 s pour aller du 1er arbre d'une allée jusqu'au 7e. Si ces arbres sont équidistants, quelle est la longueur de l'intervalle qui les sépare?
7. Un homme laisse à son épouse le 60% de sa fortune; il partage le reste entre ses 3 enfants en donnant à ses deux fils des sommes égales; les $\frac{3}{4}$ de ce que la fille reçoit sont inférieurs de 2000 fr. à la somme touchée par chacun de ses frères. Quel était le montant de la fortune?



HEBI

Le système idéal pour la fixation de tableaux, dessins, images ; en aluminium éoxié dé, argent mat, en toutes longueurs jusqu'à 500 cm.

PLANOPEND

L'excellent système pour le classement clair des tableaux. Protection contre dommages et poussière ; usage simple.

Demandez prospectus détaillés.

AGEPA

AGEPA AG, ZURICH - Dufourstr. 56
Téléphone (051) 34 29 26

Etudes classiques scientifiques et commerciales

- Maturité fédérale
- Ecole polytechnique
- Baccalauréat français
- Technicums
- Diplôme de commerce
- Sténo-dactylographe
- Secrétaire-comptable
- Baccalauréat commercial

Classes préparatoires dès l'âge de 10 ans
Cours spéciaux de langues

Ecole Lémania

LAUSANNE CHEMIN DE MORNEX TÉL. (021) 23 05 12

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
Berne

J. A.
Montreux 1

SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE

Pour une aide efficace
dans la réalisation de
toutes vos opérations
bancaires



Sièges et succursales
dans toute la Suisse

Capital et réserves: Fr. 367 millions